JOURNAL

HEBDOMADAIRE de La DIETE

PAR Mr de V.

Nr. XI.

JANVIER

1789.

Dimanche 18. Janvier.

LES Etats aſſemblés n'ont pris pendant toute cette ſemaine, aucune réſolution qui ſoit (comme l'on dit-ici) entrée dans *le volume des loix*: ſi ce n'eſt le ſerment que les grands Généraux & la Commiſſion de guerre, ont dû prêter à la confédération actuelle. Excès de précaution que l'on ne ſauroit blâmer dans une République, lors-qu'elle eſt ménacée de troubles où le patriotiſme même, ſera ſujet à s'égarer, s'il n'eſt rétenu de tous côtés par les barieres de la Conſtitution.

Quand à l'inaction de la diète, ſes

causes principales ont été 1. Les difficultés inhérentes à la matiere que l'on y traitoit, je veux dire les impôts.

2. L'immixtion de divers projets tendants à établir, quelle seroit la forme du gouvernement entre les diètes. Tous les partis étoient d'accord à former une *Straż*, ou garde custodiale, qui seroit présidée par le Roi, & surveilleroit les autres magistratures : mais par cette *Straż*, les uns entendoient la réhabilitation du conseil permanent, ouvrage de la Russie & détesté de la nation Polonoise: les autres entendoient les anciens Sénatus Consilia, qui plaisent davantage, comme se mariant à la mémoire de temps plus glorieux. Les partisans de la premiere oppinion, avoient imaginé de profiter du temps où tous les membres de l'opposition, n'étoient pas encore rassemblés, pour faire passer leur projet ; pensant que s'ils arrivoient les premiers, rien ne pouvoit les empêcher d'atteindre à leur but : mais cette course de Neumarket n'a point réussi, & ne pouvoit pas réussir ; car

la législation ne s'établit point ſur une pluralité de quelques voix gagnées, mais ſur le vœu général de la nation; & l'idée contraire dénote dans ceux qui l'ont conçue, la plus grande impéritie en matiere de gouvernement.

La troiſieme cauſe de l'inaction de la diète, a été que le Parti Ruſſe augmentant en ruſes, à meſure qu'il diminue de force, s'eſt appliqué à jetter en avant les propoſitions les plus propres à répandre dans la diète la confuſion & la diſcorde. Sur le parti Ruſſe & le parti patriotique, l'on peut voir notre numéro 9. Nous nous contenterons de remarquer ici, que les Patriotes qui ſe piquent de bon ſens, ne peuvent plus être du parti Ruſſe; car la nation ayant deployé avec autant d'énergie ſa haine contre la Ruſſie, il eſt contre le bon ſens de croire que cette puiſſance veuille que nous ayons des forces, & ſi nous parvenons à en avoir, ce ne peutêtre que contre ſon gré.

Telles nous ont paru être les principales cauſes de l'inaction de la diète; en attendant qu'on lui voye ſuc-

céder l'activité que les Provinces ont droit d'en attendre, le Public de Varſovie qui ſe porte toujours en foule aux ſéances, a paru voir avec plaiſir que les meilleurs orateurs de la chambre, commençoient à réciter & non pas à lire leurs diſcours ; ce qui paroit plus conforme à l'idée que l'on a communement de l'éloquence : car ce mot vient du latin *loquor*, *je parle*, & non pas de *Lego*, *je lis*. auſſi les anciens appelloient ils ceux qui écrivoient leurs diſcours, Rhéteurs, & non pas orateurs.

Nous avons parlé dans notre précédent numéro, d'une note préſentée à l'Ambaſſadeur de Ruſſie, au ſujet de l'evacuation des troupes de cette puiſſance, en voici la traduiction.

NOTE.

Les Souſſignés, par ordre exprès du Roi & des Etats Confédérés de la République, ont l'honneur de repreſenter à S. E. M. le comte de Stackelberg *Ambaſſadeur de S. M. Impériale de toutes les Ruſſies: Que les*

Etats aſſemblés, comptant toujours ſur le ſuccès de leurs repréſentations adreſſées à S, M. Imperiale, & ſe promettant auſſi une réponſe favoraóle à leur Note remiſe le 17. Novembre, relativement à l'évacuation des troupes Ruſſes, reçoivent cependant malgré leur attente, des rapports officiels de la part des Commandants Nationaux, qui leur annoncent & l'établiſſement de nouveaux Magaſins, & une déſignation de nouveaux quartiers pour les ſuſdites troupes, dans le territoire de la République; motifs qui déterminent les Etats aſſemlés à renouveller les inſtances de voir leurs voeux réaliſés. Et quoique les Etats établiſſent leur demande ſur les droits de toute Nation indépendante, ſur les raiſons les mieux fondées, ils ne réclament pas moins les ſentimens magnanimes de S. M. Impériale, leur influence ne pouvant que répondre à l'amitié, que le Roi & la République de Pologne cherchent toujours à lui témoigner. Les aſſuran-

ces de S. M. l'Empereur des Romains, par les quelles ce ſouverain a manifeſté la réparation & la compenſation de tous les dommages cauſés par ſes troupes aux citoyens limitrophes, durant la préſente guerre, promettent aux États aſſemblés une pareille ſatisfaction de la part de S. M. Impériale, dès que des plaintes ſemblables contre les troupes Ruſſes ſeront conſtatées & prouvées. Cette perſuaſion des États aſſemblés, n'eſt que le réſultat de ſon opinion ſur les ſentimens de juſtice qui caractériſent éminement S. M. Impériale.

Varſovie ce 14. Janvier 1789,

Stanislas Nalecz Malachowſki Réferendaire de la Couronne, Maréchal de la Diete & de la Confédération pour les Provinces de la Couronne.	*Caſimir Prince Sapieha Général d'artillerie Maréchal de la Confédération pour le grand Duché de Lithuanie.*

w DRUKARNI WOLNEY.
Na Papierze Kraiowym.